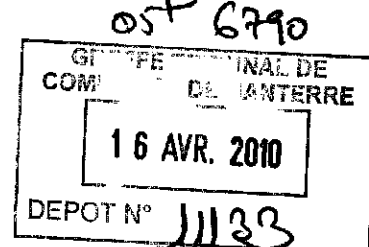


*Cession de parts -
+ Mod St*

Société AHM
Capital 7500 euros
Siège social 72 av Henri Ginoux 92120 MONTROUGE
Numéro d'identification 484 958 137 00016, au RCS de Nanterre



Le 10 septembre 2009 à 10 heures, les associés de la SARL AHM se sont réunis au siège social 72 av Henri Ginoux 92120 MONTROUGE en assemblée générale extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents ou représentés

M. DARGENCE Marc, propriétaire de 15 parts sociales.

M. COURSEAU Rodolphe, propriétaire de 15 parts sociales.

M. HOLTHOER Stephane, propriétaire de 15 parts sociales.

M. MENDES Joseph, propriétaire de 55 parts sociales.



M. MENDES Joseph est élu président de séance.

Le président précise que tous les documents nécessaires à l'information des associés leur ont été communiqués dans les conditions prévues par les textes réglementaires et les statuts ; l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle aux associés qu'ils ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Autorisation de cession de parts et agrément des nouveaux associés.
- Modification corrélatrice des statuts et pouvoirs en vue des formalités.

Le président, en sa qualité de gérant, rappelle qu'à la suite de la notification faite par M. COURSEAU Rodolphe à la gérance et à tous les associés du projet de cession de 15 parts sociales au profit de M. CHEVALLIER, la notification faite par M. DARGENCE Marc à la gérance et à tous les associés du projet de cession de 5 parts sociales au profit de M. CHEVALLIER, la notification faite par M. HOLTHOER Stephane à la gérance et à tous les associés du projet de cession de 5 parts sociales au profit de M. LECOURT Yvon et de la notification faite par M. MENDES Joseph à la gérance et à tous les associés du projet de cession de 15 parts sociales au profit de M. LECOURT Yvon
il convient de délibérer sur l'autorisation de cession et l'agrément de ces candidats.

La discussion est ouverte ; personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 15 parts par M. COURSEAU Rodolphe au profit de M. CHEVALLIER Romain né le 5 février 1982 à (77) LAGNY SUR MARNE de nationalité Française demeurant au 27 av. de l'Etang 77183 CROISSY-BEAUBOURG, du projet de cession de 5 parts par M. DARGENCE Marc au profit de M. CHEVALLIER Romain autorise cette cession et agréé expressément M. CHEVALLIER Romain en qualité de nouvel associé.

JM
SH ND RC

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 15 parts par M. MENDES Joseph au profit M. LECOURT Yvon né le 7 juin 1965 à (92) ISSY LES MOULINEAUX de nationalité Française demeurant au 112 Av Henri Barbusse 94240 L'HAY LES ROSES,
du projet de cession de 5 parts par M. HOLTHOER Stephane au profit de M. LECOURT Yvon autorise cette cession et agrée expressément M. LECOURT Yvon en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les associés décident, sous réserve que la cession de parts projetée soit définitive et signifiée à la société, de modifier l'article 7 des statuts qui sera remplacé par le texte suivant dès que la cession sera opposable à la société.

Capital

Le capital social est fixé à 7500 e divisé en 100. parts sociales de 75 euros numérotées de 1 à 100, de 75 euros chacune, attribuées aux associés, à savoir :

A Monsieur Joseph MENDES à concurrence de quarante parts sociales portant les numéros de 1 à 40 en rémunération de son apport en numéraire, ci 40 Parts

A Monsieur Romain CHEVALLIER à concurrence de vingt parts sociales portant les numéros de 56 à 70 et 86 à 90 en rémunération de son apport en numéraire, ci 20 Parts

A Monsieur Stephan HOLTHOER à concurrence de dix parts sociales portant les numéros de 76 à 85 en rémunération de son apport en numéraire, ci 10 Parts

A Monsieur Marc DARGENCE à concurrence de dix parts sociales portant les numéros de 91 à 100 en rémunération de son apport en numéraire, ci 10 Parts

A Monsieur Yvon LECOURT à concurrence de vingt parts sociales portant les numéros de 41 à 55 et 71 à 75 en rémunération de son apport en numéraire, ci 20 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital 100 parts

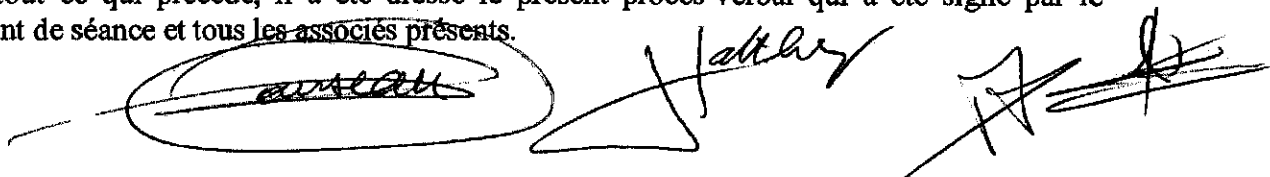
La libération des parts de numéraire a été effectuée intégralement.

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et tous les associés présents.

The block contains three handwritten signatures. The first signature is circled and appears to be 'M. LECOURT'. The second signature is 'H. Holthoer'. The third signature is a stylized signature, possibly 'M. Dargence'.